## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 06/04/2025

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

## **AMARINE – Autres annonces légales**

Référence: L026383

Départements de publication : Finistère Annonce légale publiée le 2 août 2024 sur paysan-breton.fr Evènement(s) : Autres annonces légales



Société d'Avocats 20, quai Commandant Malbert 29200 BREST - Tél : 02 30 90 70 00

AMARINE Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 360, Venelle de Feunteun Aon 29480 LE RELECQ KERHUON 843 091 398 RCS BREST AVIS DE FUSION La société AMARINE a établi en date du 16/05/2024 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la société SOCIETE D'EXPLOITATION BREIZ'ILE, absorbée, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est 360, venelle de feuteun aon 29480 LE RELECQ KERHUON, immatriculée au RCS sous le numéro 898 421 706 RCS BREST. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 19/05/2024 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30 juin 2024 à minuit. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société ADVANCE, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés SOCIETE D'EXPLOITATION BREIZ'ILE et AMARINE depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société AMARINE, la société SOCIETE D'EXLPLOITATION BREZI'ILE s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2024, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 1er juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2024 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société AMARINE et considérées comme accomplies par la société AMARINE depuis le 1er janvier 2024.

## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

Consulter cette annonce en ligne